

# LES DROITS

# CULTURELS

## SOMMAIRE

**Textes de  
référence**  
↳ Page 2

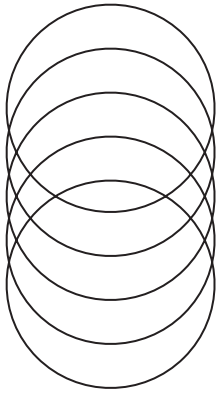
**Sites ressources**  
↳ Page 6

**Personnes  
référentes**  
↳ Page 7

**Réflexions**  
↳ Page 8

**Les ressources de  
l'Agence**  
↳ Page 10

**Exemples de  
démarches**  
↳ Page 12



De nombreuses bibliographies, listes de ressources sur les droits culturels existent en ligne.

Aussi avons-nous choisi, dans cette fiche Mémo, de vous fournir des repères (sites ressources, personnes référentes...) qui permettront de vous orienter dans votre recherche de références et de lectures sur les droits culturels.

---

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

---

### **Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique**

Légifrance / 2021

« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :

- Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;
- Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels... »

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### **Arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle**

Légifrance / 2020

« La délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle comprend :

- la sous-direction de la participation à la vie culturelle : elle est chargée, en lien avec les directions, de définir et mettre en œuvre la politique du ministère visant à garantir l'accès de tous les habitants à l'offre et aux pratiques culturelles dans le respect des droits culturels.
- la sous-direction des formations et de la recherche : elle élabore et coordonne la mise en œuvre de la stratégie ministérielle en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### **Article 3 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine**

Légifrance / 8 juillet 2016

« L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. »

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### **Article 103 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Appelée Loi Notre)**

Légifrance / 7 août 2015

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### **Rapport au conseil des droits l'homme de l'experte indépendance dans le domaine des droits culturels**

Farida Shaheed, Haut-Commissariat aux  
droits de l'homme / Nations Unies, 2013

Dans le présent rapport, la Rapporteuse spéciale examine les différentes manières dont le droit à la liberté indispensable à l'expression artistique et à la création peut être restreint. Elle se penche sur le constat croissant, dans le monde entier, que les voix artistiques ont été ou sont réduites au silence par des moyens divers et de différentes manières. Le rapport traite des lois et règlements qui restreignent les libertés artistiques ainsi que des questions économiques et financières qui ont une incidence considérable sur ces libertés. Les motivations profondes en sont le plus souvent politiques, religieuses, culturelles ou morales, ou reposent dans des intérêts économiques, ou sont une combinaison de ces éléments. La Rapporteuse spéciale encourage les États à un examen critique de leurs législations et pratiques qui imposent des restrictions au droit à la liberté d'expression artistique et de création, compte tenu de leurs obligations de respecter, protéger et réaliser ce droit. Elle note qu'un examen plus approfondi est requis d'urgence dans plusieurs des domaines abordés.

<http://on-the-move.org>

### **Culture et développement : rapport de la directrice générale de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

Nations Unies / 26 juillet 2011

<https://ieim.uqam.ca>

### **Conclusions du conseil sur la contribution de la culture à la mise en oeuvre de la stratégie europe**

Conseil de l'Union Européenne / 15 juin 2011

<https://eur-lex.europa.eu>

### **Le pouvoir de la culture pour le développement**

Unesco / 2010

La culture est, dans toutes ses dimensions, une composante essentielle du développement durable. En tant que domaine d'activité, elle contribue puissamment – par le biais du patrimoine matériel et immatériel, des industries créatives et des divers moyens d'expression artistique – au développement économique, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement.

En tant que dépositaire du savoir, des significations et des valeurs qui imprègnent tous les aspects de notre vie, la culture détermine aussi la façon de vivre des êtres humains et les relations qu'ils ont les uns avec les autres aux niveaux local et mondial.

<https://unesdoc.unesco.org>

### **Droit de chacun de participer à la vie culturelle (Art.15, Par. 1A), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

Observation n°21 du Comité des droits  
économiques, sociaux et culturels, Comité  
des droits économiques, sociaux et  
culturels / 20 novembre 2009

<https://reseauculture21.fr>

### **Agenda 21 de la culture**

CGLU - Commission Culture de  
l'association mondiale Cités et  
Gouvernements locaux unis / Janvier 2008

[www.agenda21culture.net](http://www.agenda21culture.net)

## La déclaration de Fribourg sur les droits culturels

Groupe de Fribourg / 2007

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg ». La Déclaration de Fribourg s'inscrit à la suite de consultations et de travaux menés par les membres du Groupe, entre autres auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Un projet de déclaration avait été co-édité en 1998 avec l'UNESCO, avec son commentaire article par article.

La version actuelle se présente comme un texte issu de la « société civile », amélioré grâce au travail de nombreux observateurs de divers continents, réunis dans l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, lié à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UNESCO. Cette Déclaration sur les droits culturels rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée dans de nombreux instruments. Le lancement de la Déclaration a eu lieu les 7-8 mai 2007 au sein de l'Université de Fribourg et du Palais des Nations Unies à Genève, Suisse.

<https://droitsculturels.org>

---

## DÉFINITION DES DROITS CULTURELS

La Déclaration de Fribourg décline ainsi les droits culturels :

- La liberté de choisir ses références culturelles, d'établir des priorités et de les changer,
- La liberté d'exercer des activités culturelles, sous réserve du respect des droits d'autrui,
- Le droit de connaître les patrimoines,
- Le droit de se référer ou de ne pas se référer à une communauté culturelle,
- Le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, à commencer par la langue,
- Le droit à l'éducation,
- Le droit à une information adéquate,
- Le droit de participer à la vie culturelle et à ses politiques.

Source : Déclaration de Fribourg, 2007.

## Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation

Commission européenne / 10 mai 2007

<https://eur-lex.europa.eu>

## Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

Conseil de l'Europe, Faro / 2005

Les parties à la présente Convention conviennent :

- de reconnaître que le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- de reconnaître une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel;
- de faire ressortir que la conservation du patrimoine culturel et son utilisation durable ont comme but le développement humain et la qualité de la vie;
- de prendre les mesures nécessaires pour l'application des dispositions de la présente Convention en ce qui concerne :
  - l'apport du patrimoine culturel dans l'édification d'une société pacifique et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle ;
  - la meilleure synergie des compétences entre tous les acteurs publics, institutionnels et privés concernés.

<https://www.coe.int>

## Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Unesco / 20 octobre 2005

<https://unesdoc.unesco.org>

## Rapport mondial sur le développement humain : la liberté culturelle dans un monde diversifié

Nations Unies / 2004

Répondre aux attentes croissantes des personnes, qui souhaitent être incluses dans la société et qui demandent le respect de leur appartenance ethnique, de leur religion et de leur langue, demande bien plus qu'une démocratie et une croissance équitable. Cela requiert également des politiques multiculturelles qui reconnaissent les différences, prônent la diversité et encouragent les libertés culturelles, de sorte que chacun puisse choisir de parler sa langue, de pratiquer sa religion et de prendre part au modelage de sa culture - pour que chacun puisse choisir d'être qui il est.

Ces dernières années, le Rapport sur le développement humain a défendu l'idée qu'il s'agit là d'une question relative tant à la politique qu'à l'économie depuis la protection des droits de l'homme jusqu'au renforcement de la démocratie.

Le développement humain tend avant tout à permettre aux personnes de mener le genre de vie qu'elles auront choisi et à leur fournir les outils et les opportunités leur permettant de faire ces choix. Le Rapport de 2004 part de cette analyse, en examinant attentivement - puis en rejetant - les prétentions selon lesquelles les différences culturelles mènent nécessairement au conflit social, économique et politique, ou celles selon lesquelles des droits culturels inhérents devraient supplanter certains droits politiques et économiques. Il met aussi en avant un certain nombre d'idées concrètes sur ce que signifie en pratique concevoir et mettre en oeuvre des politiques relatives à l'identité et à la culture cohérentes avec les principes fondateurs du développement humain.

<https://www.lacult.unesco.org>

## Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Unesco / 2003

<https://ich.unesco.org>

## Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle

Unesco / 2 novembre 2001

<https://unesdoc.unesco.org>

## Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Nations Unies / 16 décembre 1966

<https://www.ohchr.org>

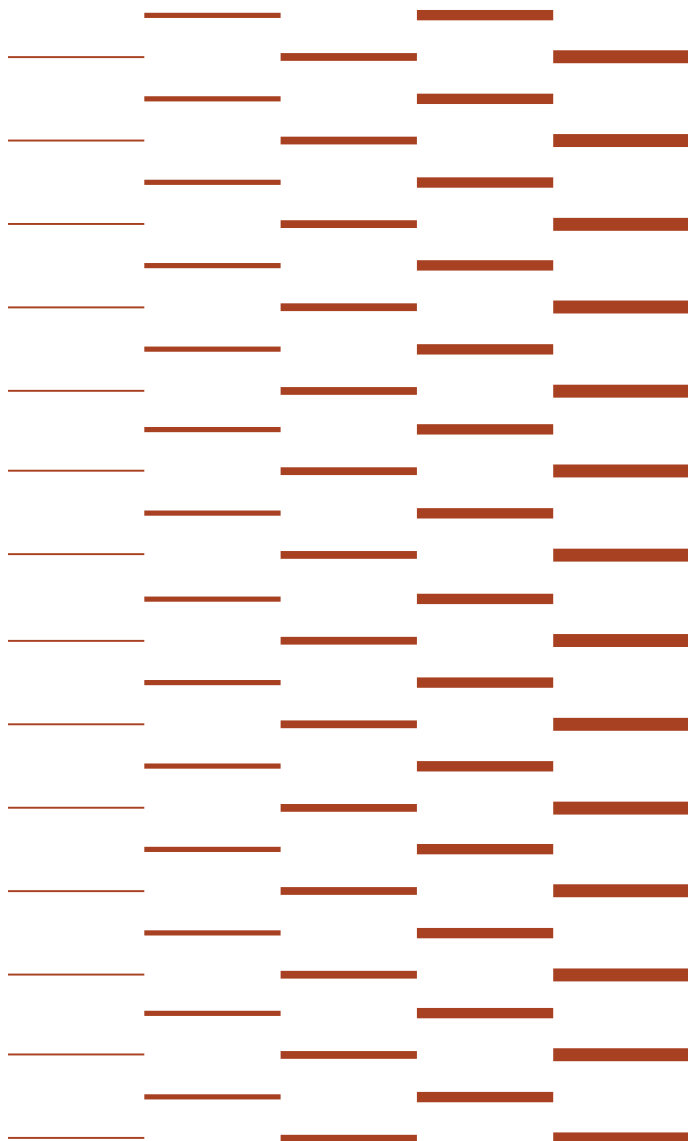
## Déclaration universelle des droits de l'homme

Nations Unies / 10 décembre 1948

Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)).

Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre.

<https://www.un.org>



# SITES RESSOURCES

## Culture & Démocratie

Association d'éducation permanente belge, Plateforme de réflexion, d'observation et d'échange. Culture & Démocratie développe une approche critique du concept de culture, explore les questions de l'accès à la vie culturelle, de la participation culturelle, de la dimension culturelle des politiques publiques et des droits culturels.

<https://www.cultureetdemocratie.be>

## Institut interdisciplinaire d'éthique et droits de l'homme

Université de Fribourg

L'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) mène des recherches scientifiques de qualité dans plusieurs domaines spécialisés et interdisciplinaires. Il dispose de plus de 25 années d'expérience et d'une grande expertise dans la recherche sur les droits humains et les questions éthiques.

<https://www.unifr.ch/ethique/fr/>

## Observatoire de la diversité et des droits culturels

Centre international indépendant liant observation, recherche, analyse, formation et plaidoyer. Il vise à jouer un rôle de centre de compétence et de croisement des savoirs pour toutes personnes, institutions, corps de métiers, élus, organisations internationales et de la société civile, impliqués ou désirant s'impliquer sur les questions liées à la diversité et aux droits culturels. La mission de formation et d'information de l'Observatoire est primordiale. Le plaidoyer pour la reconnaissance et la mise en oeuvre des droits culturels au sein de l'ensemble des droits humains est essentiel pour assurer la cohérence du système.

<https://droitsculturels.org>

## Réseau Culture 21

Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 inscrit ses travaux dans la promotion de la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg. Il accompagne les collectivités dans un travail d'ouverture de la notion de culture dans son acception la plus large, de son appropriation par les acteurs de tous champs sectoriels et de sa traduction dans les actions et les dispositifs de politiques publiques culturelles, sociales, éducatives ou d'autres domaines.

<https://reseauculture21.fr>

## La diversité des expressions culturelles

Unesco

<https://fr.unesco.org/creativity/convention>



# PERSONNES RÉFÉRENTES

## Anne AUBRY

Titulaire d'une maîtrise de philosophie et d'un master 2 Ingénierie de projet, action communautaire et territoires. Elle a été impliquée depuis son lancement dans le programme Paideia puis est devenue salariée de Réseau Culture 21 avec pour missions l'accompagnement des analyses de la pratique au regard des droits culturels, l'animation des temps de travail et l'écriture des synthèses des démarches menées sur les différents terrains.

[Informations complémentaires](#)

## Mylène BIDAULT

Mylène Bidault est docteure en droit (Université de Paris X Nanterre, Université de Genève). Membre du Groupe de Fribourg (Suisse)

[Informations complémentaires](#)

## Christelle BLOUËT

Diplômée d'un master de direction de projets culturels après 15 ans de direction artistique, elle fonde le Réseau culture 21 en 2009. Elle instaure et anime dans ce cadre de nombreuses démarches territoriales développant une approche transversale de la culture dans les politiques publiques en s'appuyant sur des processus participatifs. Elle coordonne depuis 2012 le programme Paideia en France qui a permis de former aux droits culturels un vaste réseau d'acteurs dans de nombreux domaines de l'action publique.

[Informations complémentaires](#)

## Johanne BOUCHARD

Formée en anthropologie et études internationales (Canada/ Suisse), Johanne Bouchard est spécialiste en droits humains au Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et membre de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (Fribourg). Elle travaille sur le thème des droits culturels, leur contenu, développement et mise en œuvre dans les politiques publiques depuis 2007.

## Luc CARTON

Philosophe et chargé de mission auprès du Ministère de la communauté française de Belgique depuis 2005. Il travaillait au développement de l'évaluation des politiques culturelles, notamment au sein de l'Inspection générale pour la Culture. Depuis le début des années 90, il s'est impliqué dans de nombreux débats et réflexions autour de l'avenir de l'éducation populaire et du rôle de la culture dans la transformation sociale et politique, en France comme en Belgique. Il est décédé en 2024.

## Jean-Pierre CHRÉTIEN-GONI

Metteur en scène, initiateur du lieu et du collectif « Le Vent Se Lève ! » à Paris, zone libre d'art et de culture, éthique et solidaire. Il travaille sur les enjeux de dignité, de relation, de libertés dans des contextes d'enfermement, d'assignation, de vulnérabilité... notamment dans les prisons, hôpitaux psychiatriques, foyers de travailleurs, etc. Maître de conférences des Universités, il est l'auteur d'ouvrages et d'articles sur l'anthropologie de l'art et de la culture et sur des questions de philosophie politique. Il est membre d'ArtLab for Human Rights and Dialogue de l'UNESCO / OHCHR, laboratoire d'interventions artistiques, et du GIS « Le Sujet dans la Cité » Sorbonne Paris Nord.

## Vincent GUILLON

Co-directeur de l'Observatoire des politiques culturelles. Il anime des ateliers, mis en œuvre par l'OPC, sur les droits culturels. Il a également été amené à écrire à ce sujet dans la revue de l'OPC.

## Jean-Michel LUCAS

Docteur d'État ès sciences économiques. Il met à profit son expérience dans l'administration culturelle (directeur régional des affaires culturelles, conseiller au cabinet du ministre de la Culture, présidence d'associations de musiques actuelles...) et dans la recherche universitaire (maître de conférences à l'Université Rennes 2) pour s'engager dans la défense des droits culturels des personnes. Sous le pseudo du Doc Kasimir Bisou, il poursuit ses travaux sur la critique des politiques culturelles publiques.

[Ses articles dans la revue AOC](#)

## Patrice MEYER-BISCH

Titulaire d'un doctorat et d'une habilitation en philosophie politique, il était jusqu'en 2016 Coordonnateur de l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits Humains(IIEDH) à l'Université de Fribourg (Suisse) où il a enseigné les droits humains, les théories de la démocratie, principalement les droits culturels et l'éthique économique. Il est actuellement président de l'Observatoire de la Diversité et des Droits Culturels et coordonnateur de la Chaire UNESCO Droits Humains et Démocratie au sein de la même université.

[Informations complémentaires](#)

## Philippe TEILLET

Enseignant, chercheur, maître de conférences. Ses domaines de recherche sont l'analyse de l'action publique dans le champ des politiques culturelles, la territorialisation des politiques culturelles, les transformations sociales et culturelles des sociétés contemporaines... Depuis quelques années, il s'intéresse aux droits culturels et a publié des articles à ce sujet.

[Informations complémentaires](#)

# RÉFLEXIONS

## Les droits culturels

Philippe Teillet / Nectart n°32, 2024

Comment les droits culturels se situent-ils au sein du système des droits humains ? Comment s'articulent ces droits fondamentaux avec la définition de politiques culturelles ? Comment sont-ils traduits dans les politiques de collectivités territoriales ?

<https://droit.cairn.info>

## Controverses autour des droits culturels

Johanne Bouchard / OPC, mars 2023

« Les droits culturels font le lit du communautarisme... » ; « Les droits culturels conduisent au relativisme entre les cultures... » ; « Les droits culturels sont inapplicables... »  
Telles sont quelques-unes des controverses soumises par l'OPC à Johanne Bouchard, membre de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels.

[www.observatoire-culture.net](http://www.observatoire-culture.net)

## Les droits culturels, qu'est-ce que c'est ?

Profession culture, 21 avril 2022

Inscrits dans quatre lois françaises, les droits culturels ont acquis leur existence légale et sont même devenus un concept à la mode. Pour autant, au-delà du discours, il n'existe cependant pas d'impulsion massive, mais des chantiers ponctuels. Quelles sont les méthodologies de travail, les accompagnements et les initiatives inspirées par les droits culturels ? Comment traduire ces droits culturels concrètement ? Pour répondre à ces questions, sur le plateau de Ça se Cultive, nous avons eu le plaisir d'accueillir :

- Jean-Michel Lucas, ancien Directeur Régional des Affaires Culturelles en Nouvelle-Aquitaine
- Sonia Leplat, responsable de la Maison des pratiques artistiques amateurs
- Marie Richard, chargée de mission territoires et droits culturels à Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

Présenté par Pierre Gelin-Monastier

<https://www.youtube.com>

## Comment observer l'effectivité des droits culturels ?

Plateforme d'observation des droits culturels de Culture & Démocratie / 2021

Cette publication est un outil de communication du rapport final de la recherche participative menée avec les Centres culturels entre 2019 et 2021. Il expose les points essentiels du rapport de façon lisible par un travail graphique favorisant l'appropriation de la recherche.

<https://plateformedroitsculturels.home.blog>

## Théâtre du Réel «Les droits culturels, un rempart contre le holdup de la misère»

Rencontre professionnelle, Théâtre de la Renaissance, Mondeville / 30 janvier 2020

<https://www.youtube.com>

## Démocratisation, démocratie et droits culturels. Repères, fondements théoriques et historiques, enjeux contemporains

Réjane Sourisseau, Cécile Offroy / Rapport d'étude, juin 2019. Opale, Fondation Carasso

La première partie de ce rapport rappelle les grandes étapes du déploiement des politiques culturelles en France, depuis leurs prémices jusqu'à l'orée du 20<sup>e</sup> siècle ; elle propose une mise en parallèle avec l'évolution de la notion de culture et l'apparition de la notion de droits culturels dans les textes internationaux. Une synthèse de travaux issus des sciences sociales apporte des éclairages théoriques tant sur les enjeux liés à la notion de culture que sur l'évolution et les limites des politiques publiques. La seconde partie précise les définitions, enjeux et controverses soulevés par les droits culturels et tâche, au travers de la présentation d'initiatives et de démarches menées sur le terrain, de montrer que si les droits culturels permettent une (re) lecture de l'existant, ils peuvent également être mis au travail de façon volontariste et globale.

<https://www.opale.asso.fr>



## **Droits culturels à l'excellence pour et par tous : une contradiction ?**

Patrice Meyer-Bish / Nectart n°8, premier semestre 2019

Les droits culturels et la notion d' « excellence artistique », souvent opposés, peuvent au contraire être conciliables si l'on adopte une vision plus ouverte de la culture que celle des beaux-arts et si on la considère comme un bien commun.

<https://shs.cairn.info>

## **Droits culturels et humanisme juridique**

Mireille Delmas-Marty / Comité d'Histoire et Musée du Louvre. Décembre 2019

<https://academisciencismoralesetpolitiques.fr>

## **Faire vivre les droits culturels**

Culture & Démocratie / 2019

Actes de la rencontre organisée en octobre 2019. Organisée autour des droits culturels et des manières de les faire vivre au sein des institutions artistiques. Plusieurs dimensions ont été l'occasion de croiser les regards sur les droits culturels : juridique, anthropologique, philosophique et, surtout, pratique.

[www.cultureetdemocratie.be](http://www.cultureetdemocratie.be)

## **Culture et émancipation : cheminer avec les droits culturels**

UFISC / 2019

Cet ouvrage cherche à garder trace du processus continu de déconstruction et de questionnement, auquel les droits culturels invitent les membres de la « Démarche de progrès par les droits culturels », recherche-action engagée en 2017 autour de la mise en œuvre des droits culturels dans les pratiques professionnelles, collectives et individuelles.

Le Collectif examine au fil du texte ce que les droits culturels disent, activent, interrogent, déconstruisent. Partant d'entretiens croisés, qui ont permis d'échanger sur l'appropriation des droits culturels par les diverses structures parties prenantes, les contributeur-trice-s ont éclairé et approfondi les propos via des apports théoriques et des études de cas concrets.

[www.culturesolidarites.org](http://www.culturesolidarites.org)

## **«Non-public» et droits culturels : (re) lecture de la déclaration de Villeurbanne (25 mai 1968)**

Éd. Michel Kneubühler ; préf. Maryvonne de Saint Pulgent / Éd. La passe du vent, 2018

La (re)lecture proposée dans le présent ouvrage entend placer la Déclaration dans une double perspective :

- celle de l'itinéraire intellectuel de son principal rédacteur, le philosophe Francis Jeanson, à partir des textes qu'il a consacrés à l'action culturelle, en 1968 comme lors des années postérieures ;
- celle d'autres Déclarations qui font écho, d'une part aux droits de l'homme, d'autre part aux « fondamentaux » de l'éducation populaire – notamment la question de l'émancipation et de la responsabilité du citoyen.

## **Droits culturels : controverses et horizons d'action**

L'observatoire des politiques culturelles n°49, hiver 2017 / OPC. p. 4 à 91.

Les droits culturels sont reconnus de longue date dans de multiples textes internationaux. Les voici intégrés dans notre législation (loi NOTRe et loi LCAP). Ils offrent de multiples horizons d'action pour approfondir et repenser les politiques publiques.

Toutefois, l'adoption de cette notion dans la loi a fait l'objet de débats nourris au Sénat comme à l'Assemblée nationale et suscite des controverses parmi les professionnels de la culture. Quels sont les malentendus ou les craintes qu'elle soulève ? Qu'apporte-t-elle de nouveau ou de complémentaire dans notre approche des politiques culturelles ? Quelles en sont les différentes interprétations ? Comment les traduire en actes ?

<https://shs.cairn.info>

## **Les droits culturels - Enjeux, débats expérimentations**

Jean-Michel Lucas / Éditions Territorial. Septembre 2017

Cet ouvrage précise les valeurs et les enjeux de liberté et de dignité sur lesquels reposent les droits culturels des personnes. Il détaille les conditions à remplir pour que les politiques culturelles de l'État et des collectivités respectent pleinement la législation en vigueur.

<https://boutique.territorial.fr>

# LES RESSOURCES DE L'AGENCE

Depuis 2022 et jusqu'en 2024, 5 structures : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, interSTICES, le Centre culturel de rencontre de Goutelas et l'Agence des musiques des territoires d'Auvergne (AMTA), ont monter un groupe d'analyse des pratiques au regard des droits culturels en commun sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les ressources sur les droits culturels proposées sont issues principalement des rencontres et journées qui en ont découlées.

## Les droits culturels des personnes

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant /  
Avril 2024

Les droits culturels sont peu familiers aux élu-es. Pourtant, ils forment un cadre de travail pertinent pour que la politique en matière culturelle de chaque territoire permette aux personnes de « faire humanité ensemble ».

<https://auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr>

## Retour sur ... : les droits culturels et au-delà !

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant /  
Septembre 2023

Comment les droits culturels participent-ils à notre mise en mouvement ?

De quelles manières peuvent-ils aider à interroger nos habitudes, nos certitudes et entretenir ainsi le questionnement de nos pratiques ?

Cette journée proposait des conférences et des ateliers pour parler plus aisément des droits culturels à différents interlocuteurs impliqués dans des projets culturels. Une conférence scénarisée sous la forme d'un « tribunal des générations futures » a clôturé la journée pour répondre à la question « Faut-il parler des droits culturels pour défendre les droits humains ? ».

Cette journée était organisée par Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, InterSTICES, le Château de Goutelas et l'Agence des musiques des territoires d'Auvergne (AMTA).

<https://auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr>

## Introduction aux droits culturels

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture /  
Décembre 2022

Atelier en visio animé par Matthieu Warin, formateur, consultant, intervenant spécialiste des droits culturels.

<https://www.youtube.com>

## Droits culturels : les comprendre, les mettre en oeuvre

Ouvrage collectif / Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, UFISC, Éditions de l'Attribut, 2022

Issus des droits humains et devenus une référence à l'échelle internationale, les droits culturels commencent à être considérés par les collectivités publiques comme un paradigme utile pour penser et déployer les politiques publiques.

Même si les débats se sont apaisés, les droits culturels continuent de faire l'objet de réserves ou de critiques. Dans ce livre, plusieurs spécialistes s'emploient à déconstruire ces a priori en montrant leur apport aux enjeux contemporains. La seconde partie du livre donne une large place à un certain nombre d'expérimentations qui ont placé les droits culturels au coeur de leur démarche.

<https://editions-attribut.com>

## Retour sur... : Les droits culturels, du témoignage aux questionnements

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant /  
Septembre 2022

Comment les droits culturels participent-ils à notre mise en mouvement ? De quelles manières peuvent-ils aider à interroger nos habitudes, nos certitudes et entretenir ainsi le questionnement de nos pratiques ?

Retour sur le temps d'éclairage, les témoignages et la mise en travail collectif de cette journée.

<https://auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr>

## Retour sur ... : «Droits culturels, exigence éthique, ambition pratique... de la parole aux actes»

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture,  
Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et

l'UFISC / Juin 2021

Les droits culturels, en rappelant le droit fondamental des personnes à être reconnues dans ce qui fait leur humanité, en plaçant les personnes au centre des décisions qui les concernent et en invitant à davantage de respect et de compréhension mutuelle, invitent à extraire la culture d'un domaine d'activités parmi d'autres au profit d'une vision plus globale et d'une démarche plus éthique.

Cette journée visait à mieux appréhender les droits culturels individuellement et collectivement, et les replacer dans le champ des droits humains.

<https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr>

### **Retour sur ... : « De la parole aux actes, quand les collectivités locales se saisissent des droits culturels »**

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et l'UFISC / Janvier 2021

Pourquoi inscrire les droits culturels dans un projet territorial ? À quels enjeux répondent-ils ? Comment sont-ils appréhendés au sein de la collectivité ? Quelles démarches initiées sur les territoires ? Quelles actions menées ? Entre état des lieux, témoignages et perspectives, ces questions, ont guidé cette matinée d'échanges. Retrouvez les liens vers les vidéos, les sites web, etc.

<https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr>

### **Focus sur la délégation dédiée aux territoires et à la démocratie culturelle du Ministère de la Culture**

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant / Avril 2021

En 2021, le ministère de la Culture a créé une Délégation à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle afin d'adopter une vision plus transversale des problématiques culturelles.

Quels sont ses champs d'intervention, ses missions et comment va-t-elle impacter les acteurs des territoires, notamment via l'action des DRAC ?

Focus avec Noël Corbin du ministère de la Culture et Jacqueline Broll, de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

<https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr>

### **5 vidéos croisées sur les droits humains**

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et l'UFISC / Septembre 2020

En miroir, secteur culturel et autres secteurs croisent leurs points de vue et interrogent leur pratique au regard des droits humains pour permettre un « pas de côté ».

**1. Éducation populaire.** Claire Lamy, formatrice-animatrice au Crefad Auvergne et Guillemette Lambert, coordinatrice de l'association Les Cafés Littéraires de Montélimar.

<https://vimeo.com/500329341>

**2. Écologie.** Anaïs Massola, libraire et présidente de l'association de l'écologie du livre et Olivier Blanche, responsable du centre écologique Terre Vivante.

<https://vimeo.com/500334819>

**3. Urbanisme.** Noémie Paperin, permanente au Pari des Mutations Urbaines et Jean-Christophe Lacas, directeur de la Médiathèques Entre Dore et Allier.

<https://vimeo.com/500508875>

**4. Social.** Marion Raievski et Mickael Théodore de la Compagnie Sputnik et Nathalie Roche de Jerphanion, coordinatrice du GEM - Groupe d'Entraide Mutuelle Envol et Cie.

<https://vimeo.com/500743599>

**5. Numérique.** Angie Gaudion de Framasoft association d'éducation populaire pour un numérique libre et ouvert, échange avec Vincent Bady, de la compagnie NTH8/Nouveau théâtre du 8e - Lyon / Collectif Les Trois-Huit.

<https://vimeo.com/500538578>

### **Webinaire « Droits culturels : exigence éthique, ambition pratique »**

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, et l'UFISC / 4 juin 2020

En compagnie de Cécile Offroy et Réjane Sourisseau, co-auteurs du rapport « Démocratisation, démocratie et droits culturels » (Opale pour la Fondation Carrasso, 2019).

<https://vimeo.com/500538578>

# EXEMPLES DE DÉMARCHES

## DÉMARCHES STRUCTURÉES PAR LE RÉSEAU PAIDEIA

Depuis fin 2012, Réseau culture 21 développe, en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, la recherche-action appelée Paideia.

Celle-ci a pour objectif d'analyser collectivement comment les droits fondamentaux et en particulier les droits culturels sont pris en compte dans l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, éducatives, sociales, politique de la ville...).

[Plus d'informations](#)

### Typologies - Les droits culturels en action

Paieda / 2022

Les principales typologies d'action pour faire grandir les droits culturels dans l'action publique ont été synthétisées dans ce guide d'auto-évaluation

<http://reseauculture21.fr>

## DÉMARCHES EN NOUVELLE-AQUITAINE

### Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique. Pour une transition culturelle de l'action publique en Nouvelle-Aquitaine

CESER Nouvelle Aquitaine / 2020

L'analyse des pratiques en amateur révèle qu'elles ne sont pas uniformément ou également réparties dans la société, selon l'origine sociale, le niveau de diplôme ou de revenu. La participation effective ou active à la vie culturelle implique un minutieux travail d'accompagnement, de médiation et d'éducation populaire, au plus près des personnes et des territoires, afin de mettre celles-ci en capacité de s'exprimer, de créer, de partager leurs imaginaires...

Le CESER propose de réinterroger le sens et la portée des politiques culturelles en région, et ainsi contribuer à une transition culturelle de l'action publique en Nouvelle-Aquitaine.

<https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr>

### Mission : «Droits culturels et territoires»

Ligue de l'enseignement, Nouvelle Aquitaine.

<http://liguenouvelleaquitaine.org>

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SPECTACLE VIVANT

### Éditeur :

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

### Directeur de la publication :

Nicolas Riedel

### Rédaction & réalisation :

Marie Coste

### Création graphique :

Studio Tumulte

### contact :

33 cours de la Liberté, 69003 Lyon

T : 04 26 20 55 55

M : [contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](mailto:contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

### Suivez-nous sur :

Instagram @auraspectacle vivant

Facebook

Linkedin

[www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

